



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 22 FÉVRIER 2023

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 22 février 2023 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des villes suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

Est également présent en visioconférence:

Monsieur Jean Comtois, maire

Ville de Lorraine

2023-02-18

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gille Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 22 février 2023 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-19

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 22 février 2023 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-20

OBJET : Période de questions

Le directeur général confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2023-02-21

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2023**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1417-26, #1418-178 et #1423-42
 - ii. Ville de Rosemère : #1005, #1007, #1008-1 et #1009
 - iii. Ville de Sainte-Thérèse : #1206-15 N.S.
 - 6.2. **Résolution** – Recommandation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Remplacement conduite de gaz par Énergir à Boisbriand
7. **Développement économique de la MRC**
 - 7.1. **Résolution** – Octroi d'un moratoire de 4 mois supplémentaire – Dossier COVIDFU-158BLV
 - 7.2. **Résolution** – Dépôt et adoption de la politique Fonds Local d'investissement/Fonds Locaux de solidarité (FLI/FLS) et documents afférents
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
 - 8.1. **Résolution** – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Service-conseil en restauration du patrimoine immobilier – Octroi d'un mandat - Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)
 - 8.2. **Résolution** – Dépôt et adoption de la Politique touristique des Basses-Laurentides - Section de la MRC de Thérèse-De Blainville
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 22 février 2023
 - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 26 janvier au 22 février 2023
 - 9.3. **Résolution** – Reddition de comptes et rapport d'activités narratif – Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
 - 9.4. **Résolution** – Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) – Priorités des interventions de la MRC 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024
 - 9.5. **Résolution** - Ratification – Signature du directeur général entente Laurentides International - Achat de cartes multiservices
 - 9.6. **Résolution** - Adhésion de la MRC auprès d'IVÉO – Ratification de la décision du directeur général
 - 9.7. **Résolution** - Mise à jour de la Politique des conditions de travail des employés de la MRC
 - 9.8. **Résolution** - Mise à jour de l'allocation automobile du directeur général
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 10.1. **Résolution** – Amendement de la résolution #2022-12-275 – Appui au projet Route verte et ses liaisons – Région des Laurentides



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 10.2. **Résolution** – Prolongation du Volet 3 Fonds régions et ruralité (FRR) – Signature Innovation
- 10.3. **Résolution** – Assurances de bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Appui au réseau des MRC
- 10.4. **Résolution** – Appui à la Coalition Santé Laurentides (CSL) – MRC de Thérèse-De Blainville
- 10.5. **Résolution** – Soutien financier à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord – 2023
- 10.6. **Résolution** – Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) - Gestion et contrôle des usages non agricoles dérogatoires en territoire agricole
11. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-22

OBJET : Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2023

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse Ville de Blainville
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2023 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-23

**OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville,
Rosemère et Sainte-Thérèse**

ATTENDU QUE les Villes de Blainville, Rosemère et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1417-26, #1418-178 et #1423-42, Rosemère : #1005, #1007, #1008-1 et #1009 et Sainte-Thérèse : #1206-15 N.S. pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
#1417-26**

Administration des règlements d'urbanisme :
Règlement modifiant le Règlement #1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de :
➤ **Revoir** certaines dispositions relatives aux bâtiments, constructions, et équipements accessoires pour les usages du groupe Habitation.

**Blainville
#1418-178**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #1418 de zonage et ses amendements afin de :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Blainville
#1423-42

- **Modifier** les limites des zones C-355 et C-550 ainsi que le plan de zonage à cet effet;
- **Revoir** les normes autorisées dans la zone C-550 ainsi que le tableau des spécifications applicables pour la zone C-550.

PIIA : Règlement modifiant le Règlement #1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Ajouter** des objectifs et critères à la zone C-550.

Rosemère
#1005

PIIA : Règlement abrogeant et remplaçant le règlement ayant trait aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Assujettir** des terrains et/ou bâtiments à des critères et objectifs relatifs à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

Rosemère
#1007

Construction : Règlement remplaçant tout règlement ou disposition de règlement ayant trait aux normes relatives à la construction, entre autres, le règlement #802 et ses amendements afin de :

- **Réglementer** les matériaux à employer dans la construction et la façon de les assembler;
- **Établir** des normes de résistance, de salubrité et de sécurité ou d'isolation de toute construction;
- **Régir** les éléments de fortification ou de protection d'une construction selon l'usage qui y est permis.

Rosemère
#1008-01

Dérogation mineure : Règlement modifiant le Règlement #1008 sur les dérogations mineures afin de:

- **Modifier** l'article 5 sur les dispositions réglementaires pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

Rosemère
#1009

PPCMOI : Règlement visant à encadrer les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de :

- **Permettre**, à certaines conditions, la réalisation d'un projet qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la Ville des Rosemère afin de s'intégrer davantage dans les milieux naturels et bâti existant par le respect de critères.

Sainte-Thérèse
#1206-15 N.S.

Administration: Règlement modifiant le Règlement #1206 N.S. sur l'administration des règlements et ses amendements afin de :

- **Modifier** le montant de permis, les frais de redéveloppement et l'ajout d'un logement supplémentaire.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville, Rosemère et Sainte-Thérèse ont présenté, soit les règlements : Blainville : #1417-26, #1418-178 et #1423-42, Rosemère : #1005, #1007, #1008-1 et #1009 et Sainte-Thérèse : #1206-15 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-24

OBJET : Recommandation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Remplacement conduite de gaz par Énergir à Boisbriand

ATTENDU QUE la MRC a reçu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en date du 12 janvier 2023 une requête afin que le conseil de la MRC effectue ses recommandations sous forme de résolution concernant une demande de l'entreprise Énergir pour le remplacement d'une conduite de gaz sur les lots 3 444 488 et 5 252 612 situés en zone agricole sur le territoire de la ville de Boisbriand;

ATTENDU QUE la MRC doit faire ses recommandations en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ainsi qu'en tenant compte des objectifs de son Schéma d'aménagement et des dispositions de son document complémentaire;

ATTENDU QUE la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture (UNA) par l'entreprise Énergir consiste à procéder au remplacement d'une conduite de son réseau d'alimentation en gaz naturel sur le territoire de la Ville de Boisbriand. Ces travaux sont requis pour des fins de sécurité et pour maintenir l'alimentation de son réseau de la Rive-Nord. Énergir doit donc obtenir l'autorisation pour:

- Installer une nouvelle conduite de 762 mm, l'exploiter et l'entretenir et obtenir une servitude permanente sur environ 157 mètres carrés;
- Obtenir une aire de travail temporaire d'environ 9 438 mètres carrés et un chemin d'accès (environ 126 mètres carrés) sont également requis pendant la durée des travaux visés par la demande. Au total 0.96 ha pour une utilisation temporaire.

ATTENDU QU'à cet endroit :

- Aucune exploitation agricole n'est existante;
- Aucune production animale ne s'effectue dans un rayon de 1000 m;
- Cela ne va pas nuire à la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol dans la municipalité et dans la région.

ATTENDU QUE l'emplacement projeté de la reconstruction et des travaux demeure de faible impact pour la pérennité de l'agriculture puisqu'il se situe à l'endroit où se trouve une conduite existante en bordure de l'autoroute 640 et au long de l'emprise du ministère des Transports;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la demande vise le remplacement d'une conduite de gaz existante et ne constitue pas l'implantation d'un nouvel usage à l'intérieur d'une grande affectation agricole au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Ainsi, cela ne compromet pas la pérennité des activités agricoles. Par conséquent, la demande est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE la ville de Boisbriand a appuyé par résolution, la demande de l'entreprise Énergir (Résolution #2022-12-655);

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'il recommande et appuie la demande de l'entreprise Énergir pour le remplacement d'une conduite de gaz sur les lots 3 444 488 et 5 252 612 situés en zone agricole sur le territoire de la ville de Boisbriand, dossier #439751;

QUE le conseil de la MRC précise que ladite demande n'entre pas en conflit avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi qu'avec les dispositions de son Document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-25

OBJET : Octroi d'un moratoire de quatre mois supplémentaires – Dossier COVIDFU-158BLV

ATTENDU QUE l'entreprise COVIDFU-158BLV a bénéficié d'un prêt d'aide d'urgence lors de la pandémie Covid-19;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC approuve la recommandation du directeur général, soit d'octroyer un moratoire additionnel de quatre mois (avril, mai, juin et juillet 2023) à la suite à celui de deux mois (février, mars) qu'il lui a été déjà octroyé comme le permet la politique FLI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-26

OBJET : Dépôt et adoption de la politique Fonds Local d'investissement/Fonds Locaux de solidarité (FLI/FLS) et documents afférents

ATTENDU la résolution numéro #2022-11-241 adoptée le 23 novembre 2022 donnant le feu vert au directeur général de la MRC de mettre sur pied un Fonds Local d'investissement/Fonds Locaux de solidarité (FLI/FLS);

ATTENDU QUE les actions ci-après doivent être réunies pour compléter le processus de dépôt à savoir :

- Une copie originale aux Fonds locaux de solidarité FTQ de la lettre d'offre et de la convention de crédit variable pour un montant de 750 000 \$;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Deux copies originales de l'entente de contribution financière non remboursable de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) dûment signées pour un montant de 100 000 \$;
- Une copie de la politique d'investissement commune FLI/FLS;
- Procéder à l'ouverture d'un compte bancaire distinct pour le FLS;
- Confirmer la contribution de la MRC d'un montant de 50 000 \$ lors de la création du FLS;
- Acheminer la liste des membres qui composeront le comité d'investissement commun FLI/FLS;
- Acheminer une copie du code d'éthique, de déontologie et de confidentialité de la MRC qui sera signée par chacun des membres du CIC (comité d'investissement commun);
- Envoyer une copie de la police d'assurance administrateurs et dirigeants couvant le CIC;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
 Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
 Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC accepte le dépôt et entérine la Politique FLI/FLS et ses documents afférents et invite son directeur général à finaliser le processus de la mise sur pied du FLI/FLS;

QUE le conseil de la MRC confirme que le Comité d'investissement commun (CIC) sera un comité décisionnel, et ce, par souci d'efficience et d'efficacité en lien notamment avec le facteur temporel;

QUE le conseil requière qu'à chaque séance du conseil suivant une rencontre des membres du CIC, une résolution de ratification de la décision de ce dernier soit entérinée par le conseil de la MRC;

QUE le conseil requière et autorise la signature du directeur général, M. Kamal El-Batal, de tout document pertinent en lien avec la politique FLI et FLS ainsi que son application plus tard;

QUE le conseil autorise le préfet et le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-27

OBJET : Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Service-conseil en restauration du patrimoine immobilier – Octroi d'un mandat - Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMP) qui vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale qui prévoit l'admissibilité au volet 1a du PSMMP des consultations effectuées auprès d'un organisme



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

offrant des services-conseils en restauration patrimoniale et disposant d'une entente à cet effet avec la MRC;

ATTENDU la recommandation du comité ad hoc mixte en patrimoine immobilier au conseil de la MRC, le 1^{er} septembre 2021, pour autoriser la signature d'une entente d'aide financière pour la restauration du patrimoine immobilier avec le MCC, qui prévoit notamment un montant pour un service-conseil en restauration du patrimoine immobilier et une contribution de la MRC de 200 \$ par consultation à cette fin;

ATTENDU l'adoption de la résolution #2021-09-175 lors de la séance du Conseil, le 15 septembre 2021, qui adopte le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale approuvé par le MCC;

ATTENDU la signature de la convention d'aide financière « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1a et 1b, 2022-2024 » entre la MRC et le MCC, le 7 avril 2022, qui inclut le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale et dont le montant d'aide financière octroyé par le MCC inclut celui visant l'offre d'un service-conseil;

ATTENDU la signature du 1^{er} avenant de ladite convention d'aide financière entre la MRC et le MCC, le 7 novembre 2022, lequel ajoute 16 immeubles à la « Liste des immeubles visés par le projet » initialement constituée de 146 immeubles, donc admissible au Programme et au service-conseil;

ATTENDU la transmission d'une sollicitation d'une offre de services pour offrir un service-conseil en restauration du patrimoine immobilier jusqu'au 31 décembre 2024 (date de fin du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale), le 22 décembre 2022;

ATTENDU l'offre de services révisée du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP), reçue le 6 février 2023;

ATTENDU les conditions et termes dudit Programme;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à octroyer un mandat au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour offrir un service-conseil en restauration du patrimoine immobilier aux propriétaires admissibles au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer une entente de services avec le SARP et l'offre de services révisée du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-28

**OBJET : Dépôt et adoption de la Politique touristique des Basses-Laurentides -
Section de la MRC de Thérèse-De Blainville**

ATTENDU QUE la MRC a octroyé le mandat de la Politique touristique à Tourisme Basses-Laurentides dans l'entente globale triennale (2021-2022-2023);

ATTENDU QUE la Politique touristique des Basses-Laurentides inclut une section propre à la MRC de Thérèse-De Blainville et que Tourisme Basses-Laurentides s'est engagé à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

travailler à partir du document du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) sur l'identité marketing de la MRC;

ATTENDU le dépôt et la présentation de la Politique touristique des Basses-Laurentides par Tourisme Basses-Laurentides à la séance du Conseil le 14 décembre 2022;

ATTENDU QUE le document est cohérent avec les efforts effectués par la MRC de Thérèse-De Blainville, les MRC d'Argenteuil et Deux-Montagnes et les acteurs du milieu touristique de la région en matière de développement touristique des Basses-Laurentides;

ATTENDU QUE le coût total du projet s'élève à un montant de 7 866 \$ (avant taxes) par MRC;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse Ville de Blainville
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'entériner la Politique touristique des Basses-Laurentides;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le préfet, monsieur Eric Westram, de signer la Politique touristique des Basses-Laurentides;

QUE le conseil de la MRC invite ses villes membres et les forces vives du milieu à s'inspirer de la Politique touristique des Basses-Laurentides pour faire rayonner et diversifier l'offre touristique dans notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-29

OBJET : Liste de la correspondance au 22 février 2023

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 22 février 2023 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-02-30

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 26 janvier au 22 février 2023

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire Ville de Sainte-Thérèse

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 26 janvier au 22 février 2023 inclusivement, répartis comme suit : 177 772,65 \$ payés, 133 807,79 \$ à payer pour un grand total de 291 580,44 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-02-31

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Reddition de comptes et rapport d'activités narratif – Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

ATTENDU l'entente relative au Fonds régions et ruralité Volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR-Volet 2) par la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en mars 2020;

ATTENDU QUE les articles 40 et 44 de ladite entente stipulent que la MRC doit produire le formulaire de reddition de comptes sur le site du MAMH ainsi que produire et adopter son rapport d'activités conformément aux exigences de l'Annexe B, et ce, en vue d'informer sa population sur les actions du FRR-Volet 2 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE ledit rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer le rapport prévu à l'article 40 de ladite entente sur son site Web et le transmettre au MAMH à titre informatif;

ATTENDU QUE la MRC doit saisir par voie électronique l'information via le site du MAMH;

ATTENDU QUE l'ensemble des dépenses figurant dans le rapport du FRR-Volet 2 sont conformes aux exigences de l'annexe A de l'entente relative au FRR-Volet 2;

ATTENDU les explications des tenants et aboutissants du rapport FRR-Volet 2 fournies lors de la séance du conseil du 22 février 2023 par le directeur général;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE le conseil accepte le rapport d'activités et la reddition de comptes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 relatif au volet 2 du Fonds régions et ruralité.

QUE le conseil mandate le directeur général, M. Kamal El-Batal, de transmettre le rapport d'activités et la reddition de comptes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 relatif au volet 2 par voie électronique au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le conseil autorise le directeur général, M. Kamal El-Batal, de procéder à la mise à jour du rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 du FRR-Volet 2 sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-32

OBJET : Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) - Priorités des interventions de la MRC 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

ATTENDU le projet de loi n° 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités et qui a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, créant ainsi, le Fonds régions et ruralité (ci-après FRR);

ATTENDU le FRR est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020 et que celui-ci vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'en mars 2020, la MRC de Thérèse-De Blainville a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la gestion du FRR-Volet 2 sur son territoire;

ATTENDU l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC conclut par la MRC de Thérèse-De Blainville (MRC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la période 2020-2025;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter et déposer sur son site WEB ses priorités d'intervention 2023-2024 afin qu'elle reçoive les versements subséquents du Volet 2 du FRR 2023-2024;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC entérine les priorités d'intervention 2023-2024 du FRR Volet 2 et autorise le directeur général à les déposer dans le site WEB de la MRC.

OBJETS PI-2023/2024	Orientation territoriale
Réaliser des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.	Dossiers métropolitains et régionaux <i>Coordination aux dossiers régionaux et métropolitains, actualisation du schéma d'aménagement, échantillonnage qualité des eaux en surface, mise en valeur de la rivière des Mille Îles, élaboration d'une vision urbanistique régionale; la coordination et la participation des actions ayant trait à la mise à jour du PMAD, la complétion et le suivi de la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, l'élaboration d'un plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques.</i>
Soutenir les municipalités locales de la MRC en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre).	Dossiers de mise en commun de projets techniques, sociaux et culturels <i>Journées de la culture, Été en spectacle, soutien au projet de la musique classique, soutien à la Société d'histoire et de généalogie des Mille îles (projet avenir de réalisation un livre sur le patrimoine généalogique de la MRC), soutien aux projets culturels et patrimoniaux, support logistique et soutien financier des matières résiduelles auprès des ICI dans le cadre d'une entente de services, mise en œuvre du schéma de couverture en sécurité incendie 2.0, mise en œuvre des actions relatives à la sécurité civile, mise en œuvre de la politique de développement social, mise en œuvre de la politique de développement récréotouristique, l'élaboration du patrimoine généalogique de la MRC, etc.</i>
Promouvoir l'entrepreneuriat, soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise (PSE).	Dossiers entreprises et PME <i>Soutien au développement économique et entrepreneurial, soutien à l'économie sociale et aux organismes communautaires, développement de partenariats avec les acteurs du milieu, la mise en œuvre et suivi de la politique du FLI et FLS. Sommet sur les perspectives économiques de la MRC, poursuivre les actions en lien avec les enjeux de la main-d'œuvre.</i>



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

<p>Mobiliser les communautés et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental (PSPS).</p>	<p align="center">Dossiers projets structurants</p> <p><i>La mise en œuvre de la politique de développement touristique des Basses-Laurentides – Section MRC, la poursuite des représentations sur l’Autoroute 19, voies réservées Autoroute 15, le projet des navettes fluviales à propulsion électrique sur la rivière des Mille Îles, la coordination des ententes sectorielles et cadres (Laurentides international, Synergie Économique Laurentides, Coopérative de solidarité des entreprises d’économie sociale, le soutien de la Ville de Blainville pour les Jeux du Québec de 2026, le soutien de la région des Laurentides pour les Jeux du Canada en 2031), la mise en application du projet d’intelligence artificielle au monde municipal, l’analyse et l’examen de la mobilité durable intra et inter villes de la MRC.</i></p>
<p>Établir, financer et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d’autres partenaires.</p>	<p align="center">Dossiers ententes sectorielles</p> <p>Ententes régionales pour projets avec des organismes du milieu (Table de concertation bioalimentaire des Laurentides et MAPAQ, Film Laurentides, Conseil de développement d’excellence sportive des Laurentides et autres, Connexion Laurentides, entente d’égalité homme femme, Écoute agricole, Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides)</p>
<p>Soutenir le développement rural dans un territoire rural que la MRC aura à définir à cette fin.</p>	<p align="center">Dossiers agricoles et agroalimentaires</p> <p>Mise en œuvre du Programme de développement de la zone agricole (PDZA)</p> <p align="center">La mise à jour du PDZA – Vers un PDZA 2.0</p>

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2023-02-33

OBJET : Ratification – Signature du directeur général entente Laurentides International – Achat de cartes multiservices

ATTENDU la culture de la MRC visant la promotion des ententes de collaboration avec les organismes de son territoire et sa région d’appartenance en vue d’en tirer bénéfice selon le principe *gagnant-gagnant*;

ATTENDU QUE Laurentides International (LI) est un organisme avec lequel la MRC a développé un partenariat de service selon le concept de cartes multiservices;

ATTENDU QUE ledit concept présente une série d’avantages autant pour la MRC que pour les entreprises du territoire;

ATTENDU les explications fournies par la direction générale et le coordonnateur en développement économique lors du dernier lac-à-l’épaule;

ATTENDU QUE le coût de ce partenariat pour la MRC est de 15 000 \$ et que ladite somme est prévue au budget de 2023;

ATTENDU QUE le montant conséquent est financé à même le Volet 2 du FRR;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
 Mairesse Ville de Blainville
 appuyé par Monsieur Christian Charron
 Maire Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général pour la conclusion d'une entente de service avec Laurentides International pour l'achat de 15 000 \$ en cartes multiservices pour les entreprises du territoire qui désirent se lancer en exportation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-34

OBJET : Adhésion de la MRC auprès d'IVÉO – Ratification de la décision du directeur général

ATTENDU le projet de la MRC en lien avec l'application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) et la nécessité à ce que la MRC soit entourée de partenaires potentiels dont IVÉO;

ATTENDU la Signature Innovation de la MRC de Thérèse-De Blainville à savoir : l'application de l'Intelligence Artificielle au Monde Municipal (AIAMM) dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE l'adhésion à IVÉO donne accès à de multiples services personnalisés qui permettront aux différentes directions à l'ensemble des partenaires territoriaux de tirer profit de l'écosystème d'innovation mis en place par IVÉO et qui recèle une intelligence collective de plus d'une centaine de projets menés au sein de plus de 50 villes de son réseau;

ATTENDU plus concrètement que l'adhésion permettra à la MRC de bénéficier de ceci :

- Accès illimité au portefeuille d'innovations technologiques IVÉO en lien avec les enjeux exprimés par la ville;
- Accompagnement personnalisé afin de sélectionner les solutions répondant aux besoins et enjeux que vous aurez identifiés;
- Accès à des ressources spécialisées pour le montage et le suivi de vos projets;
- Participation et contribution aux tables de partage d'expériences, un lieu d'échange unique dont bénéficie le réseau de villes partenaires d'IVÉO;
- Rayonnement au niveau national et international lors des différentes missions, foires ou conférences initiées par IVÉO ou auxquelles notre participation est sollicitée;

ATTENDU QUE le coût annuel de membership est de 5 750 \$ plus taxes et que les crédits budgétaires en 2023 sont disponibles;

ATTENDU QU'IVÉO souhaite faire partie du comité de gouvernance du projet relativement à l'AIAMM;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général pour devenir membre de IVÉO et accepte que ce dernier fasse partie du comité de gouvernance du projet de la Signature Innovation soit, l'AIAMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-35

OBJET : Mise à jour de la Politique des conditions de travail des employés de la MRC

ATTENDU la Politique des conditions de travail des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville adoptée le 18 janvier 2017 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU les amendements du 12 juillet 2017 (résolution #2017-01-011), du 11 décembre 2019 (résolution #2017-12-219), du 25 novembre 2020 (résolution #2020-11-208) et du 26 mai 2021 (résolution #2021-05-95);

ATTENDU le processus d'évaluation annuelle du personnel de la MRC et les appréciations du directeur général qui en découlent;

ATTENDU les changements au niveau de la CNESST et les aléas administratifs propres à la MRC;

ATTENDU la relecture attentive de l'adjointe administrative et de la Cheffe de service des finances et de la comptabilité et des commentaires formulés à la direction, et ce, en concertation avec le directeur général;

ATTENDU les recommandations de la direction générale aux membres du conseil et les précisions apportées par ces derniers;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise les modifications proposées par le directeur général et précisées par les membres du conseil à la Politique des conditions des employés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-36

OBJET : Mise à jour de l'allocation automobile du directeur général

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE l'allocation automobile du directeur général passe à 500 \$/mois avec une rétroaction au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-37

OBJET : Amendement de la résolution #2022-12-275 – Appui au projet Route verte et ses liaisons – Région des Laurentides

ATTENDU la résolution #2022-12-275 entérinée au moment où les 8 MRC de la région des Laurentides aient manifesté leur intérêt de participer au projet;

ATTENDU QUE deux MRC se soient retirées de l'étude visant la recherche de l'apport financier exigé du privé évalué à 3,2M\$;

ATTENDU QUE la contribution de la MRC passera de 1 875 \$/an à 2 500 \$/an sur une période de deux années (2023 et 2024);

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à même le volet 2 du Fonds régions et ruralité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC accepte d'augmenter sa participation financière de sorte qu'elle passe de 1 875 \$/an à 2 500 \$/an sur une période de deux années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-38

OBJET : Prolongation du volet 3 Fonds régions et ruralité (FRR) – Signature Innovation

ATTENDU la création du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vigueur depuis le 1er avril 2020;

ATTENDU QUE les projets émanant de ce Fonds visent un impact positif pour le territoire, la région administrative d'appartenance et pour le monde municipal québécois;

ATTENDU la participation de la MRC, relativement au FRR volet 3 - «Signature Innovation» dans le cadre de son projet de « L'application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) »;

ATTENDU QUE la MRC a jusqu'au 31 décembre 2025 pour dépenser les sommes remises par le MAMH;

ATTENDU QUE la pandémie, ayant débuté en février 2020, a eu pour effet de retarder considérablement l'élaboration du projet.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation de délai minimal de deux ans pour la terminaison des projets « Signature Innovation » du FRR;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général, M. Kamal El-Batal, de transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, à l'Association des directions du développement économique local du Québec, aux députés provinciaux de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-39

OBJET : Assurances de bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Appui au réseau des MRC

ATTENDU QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

ATTENDU la demande de la MRC des Maskoutains adressée à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
 Maire Ville de Sainte-Thérèse
 appuyé par Monsieur René Villeneuve
 Conseiller Ville de Rosemère

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville joint sa voix au réseau des MRC du Québec pour appuyer la MRC des Maskoutains et pour demander au Gouvernement du Québec d'intervenir auprès du Gouvernement du Canada et des autorités compétences pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général de transmettre la présente résolution aux premiers ministres du Québec et du Canada, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère du Patrimoine canadien, aux députés provinciaux et fédéraux opérant dans le territoire de la MRC ainsi qu'à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-40

OBJET : Appui à la Coalition Santé Laurentides (CSL) – MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU QUE les résultats d'une importante étude réalisée récemment pour le compte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) confirment l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts;

ATTENDU QUE la région des Laurentides représente 7,6 % de la population québécoise, mais la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la population des Laurentides continuera de croître passant de 659 039 en 2022 à 785 160 en 2041, ce qui représentera une augmentation de 19,1 % alors que la moyenne québécoise sera de 9,2 % pour la même période;

ATTENDU QUE le taux de croissance prévue d'ici 2041 de la population de 65 ans et plus se situe à 58 % dans les Laurentides alors que la moyenne québécoise est envisagée à 37 % et que le vieillissement de la population se fera davantage sentir dans les Laurentides;

ATTENDU QUE la région des Laurentides a porté, depuis fort longtemps, des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QU'il existe toujours un manque à gagner de 9,4 millions en financement à la mission des organismes communautaires comparativement à ce qui est reçu actuellement;

ATTENDU QUE la population laurentienne doit pouvoir bénéficier de soins de santé et de services sociaux de qualité avec des infrastructures adéquates qui sauront répondre à l'augmentation des soins requis;

ATTENDU QUE le Québec recevra 8,99 milliards de dollars d'argent neuf offerts par Ottawa pour les 10 prochaines années afin de financer son système de soins de santé.

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville réitère son appui à la Coalition Santé Laurentides (CSL);

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte une résolution d'appui à la CSL et ainsi ajoute sa voix aux autres partenaires qui exigent une correction dans le financement à la mission des organismes communautaires et l'obtention d'un rattrapage pour permettre un développement adéquat et structurant du système de santé et des services sociaux dans les Laurentides;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé du Québec et aux députés.es du territoire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-41

OBJET : Soutien financier à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord – 2023

ATTENDU l'entente de concertation conclue par les 4 MRC et la Ville de Mirabel autour de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN);

ATTENDU QUE sont les 4 MRC et la Ville de Mirabel qui financent le fonctionnement de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, et ce, selon une charte consensuelle;

ATTENDU les prévisions budgétaires de la MRC de Thérèse-De Blainville de 2023 adoptées en novembre 2022 et dans lesquelles, la somme de 98 500 \$ sera allouée au fonctionnement de la TPÉCN;

ATTENDU que ledit montant servira entre autres aux honoraires du coordonnateur de la TPÉCN et des conseillers experts en cas de besoin ponctuel;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC entérine la quote-part de 98 500 \$ qui sera allouée, sur présentation de factures, à la TPÉCN au courant de l'exercice 2023;

QUE ladite somme sera déduite à même le volet 2 du Fonds régions et ruralité de 2023/2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-42

OBJET : Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) - Gestion et contrôle des usages non agricoles dérogatoires en territoire agricole

ATTENDU QUE les municipalités rurales jouent un rôle clé dans le dynamisme économique, culturel et social de la région, mais aussi dans la protection des terres agricoles;

ATTENDU QUE bien que les municipalités rurales soient les gardiennes du territoire agricole, de plus en plus d'activités non agricoles, qui ne disposent pas de droits acquis ou d'autorisation préalable de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), s'implantent dans la zone agricole et que les municipalités rurales sont particulièrement touchées par l'implantation de ces activités dérogatoires puisqu'elles sont à proximité de bassins de consommateurs et subissent des pressions constantes pour le développement d'activités urbaines;

ATTENDU QUE des représentations ont été faites auprès du président et de la vice-présidente de la CPTAQ en 2021 pour leur faire part de leurs enjeux et de leur besoin pour qu'un meilleur contrôle soit effectué pour ces usages non agricoles dérogatoires sur leur territoire respectif;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales ont transmis en 2021 des résolutions demandant au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne, que des ressources nécessaires à la CPTAQ soient octroyées pour qu'elle puisse accroître le contrôle qu'elle exerce en matière d'usages non agricoles dérogatoires sur leur territoire;

ATTENDU QU'à la suite de ces échanges tenus en 2021 avec les représentants de la CPTAQ et de la transmission des correspondances au ministre, le suivi et le contrôle des usages non agricoles dérogatoires effectués par la CPTAQ sur le territoire des municipalités rurales n'ont pas été améliorés;

ATTENDU QUE la CMM a appuyé la demande des municipalités rurales invitant le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à octroyer, dans les plus brefs délais, les ressources nécessaires à la CPTAQ pour qu'elle puisse accroître le contrôle qu'elle exerce en matière d'usages non agricoles dérogatoires puisque les interventions actuelles se limitent en grande majorité à des avis par correspondance qui dans une grande majorité des cas n'ont pas l'effet escompté puisque les activités illégales sont toujours en opération;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE malgré les démarches entreprises par la Communauté métropolitaine de Montréal et ses partenaires, la situation n'a pas évolué et qu'au-delà du nombre de commissaires et inspecteurs disponibles sur le terrain, ces derniers procèdent et interviennent souvent de manière discrétionnaire plutôt que d'appliquer le normatif et se rattacher à la loi qui démontre pourtant très clairement sur ce qui est permis ou non;

ATTENDU QU'il devient vital de dénoncer la mascarade de l'utilisation d'activités agricoles et le manque de cohérence sur les définitions en soi de ce que sont l'agriculture et un producteur agricole masquant ainsi des activités commerciales illégales au sein du territoire agricole;

ATTENDU QUE la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire du Québec prévoit un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire et qu'elle veut s'attaquer à différents phénomènes qui nuisent à la pérennité du territoire agricole;

ATTENDU QUE nous considérons à cet égard que la CPTAQ a un rôle primordial dans le contrôle de ces usages non agricoles dérogatoires afin notamment de garantir aux générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles et d'assurer la protection du territoire agricole et souhaite une résolution rapide du dossier;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
 Mairesse Ville de Boisbriand

De demander à nouveau à la Commission de protection du territoire agricole d'assurer un contrôle en matière d'usages non agricoles dérogatoires, en particulier au sujet des plaintes reçues, du résultat des enquêtes, des ordonnances, des sanctions et des procédures juridiques intentées auprès des contrevenants;

De demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et à la ministre des Affaires municipales d'intervenir afin que les activités non permises cessent en vertu de l'article 26 de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles;

De transmettre cette résolution afin de demander leur appui à l'Union des producteurs agricoles, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, aux dix-neuf municipalités rurales de la Communauté métropolitaine de Montréal, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au ministère des Affaires municipales, à l'association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et aux députés.es provinciaux.les du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-43

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
 Conseiller Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire Ville de Bois-des-Filion



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

DE lever la présente réunion à 18h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram, Préfet

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

22 février 2023

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2023-02-18 à 2023-02-43 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 22 février 2023.

Émis le 22 février 2023 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier